



A Blois, le 11 avril 2014

## COMPTE-RENDU DES CTL DES 24 MARS ET 10 AVRIL 2014

Les 24 mars et 10 avril 2014 se sont tenus deux CTL dont l'ordre du jour était, pour le premier : le projet du plan local de formation pour 2014 (point soumis au vote) ; le bilan de la formation professionnelle 2013, le budget 2014, présentation de la Mission Risques et Audit (pour information). Pour le second : la mise en oeuvre de la départementalisation du suivi des procédures collectives au PRS (point soumis au vote); les nouvelles règles en matière de remboursement de frais de déplacement (pour information).

**La formation professionnelle** : la Direction est très satisfaite d'un taux de 98 % d'agents formés durant l'année 2013, même si ce chiffre englobe les formations obligatoires (déontologie, discriminations). La réalité sur le terrain, c'est que les agents hésitent de plus en plus à partir en formation du fait de la pénurie de personnels. Plus inquiétant, conformément aux préconisations de la Destruction Stratégique, l'e-formation devra en 2014 représenter 15% de l'ensemble des formations, alors qu'elle a démontré ses lacunes et ne saurait en aucune manière remplacer une formation classique, a fortiori pour les collègues travaillant en plateau. Nous nous sommes abstenus dans le vote du projet 2014.

**Le budget** : ce sujet très sensible n'est désormais plus soumis au vote... Nous constatons une nouvelle saignée de notre budget de fonctionnement pour 2014 de l'ordre de 6 % (passant de 1762888 € à 1662479 €) alors que la baisse avait déjà été de 8 % en 2013 et 15 % en 2012. Il faut une nouvelle fois trouver de nouvelles économies bouts de chandelles pour 2014, en particulier sur l'affranchissement (-3 %) ou encore le parc informatique (le renouvellement se fera désormais tous les six ans, alors que ce chiffre était déjà passé de quatre à cinq ans l'année dernière). Le coût du nettoyage a quant à lui été revu à la hausse par le remplacement de deux agents Berkani partis en retraite par la société privée ONET. Les budgets étant appelés à continuer de se réduire d'année en année, c'est l'exercice même de nos missions et nos conditions de travail qui sont directement visés.

**La mission Risques et Audit** : ces deux missions sont regroupées depuis le 10 janvier 2014, pour « renforcer leurs complémentarités » et pour une meilleure lisibilité vers la Cour des Comptes, au sein du Comité Départemental des Risques et Audit (CDRA), piloté par M. Le Berre. Néanmoins, la supervision des rapports d'audit reste du seul ressort de Mme Coulongeot.

**La mise en oeuvre de la départementalisation du suivi des procédures collectives au PRS** : il s'agit de regrouper les tâches de gestion des produits fiscaux (les produits du secteur public local GP sont exclus) des procédures collectives au sein d'une cellule adossée au PRS à compter du 1er septembre 2014. Cette cellule, qui sera composée dans un premier temps d'un cadre A, devra gérer toutes les nouvelles procédures collectives à compter du 1/9/2014. Les

responsables des postes comptables (SIE, SIP, trésoreries mixtes) ont reçu des consignes pour apurer les stocks existants, tout en continuant d'en assurer la partie gestion, avant un transfert du reliquat au PRS en 2015. L'effectif transférable a été évalué par la Direction à 1,75 agent à temps plein mais dans un premier temps seul un cadre A (prélevé via la suppression d'un poste au SIE Blois suite à sa réorganisation) sera affecté sur cette cellule, en attendant de « *revoir la situation avant la fin d'année* » (en principe au mois de décembre 2014).

Le PRS sera installé au 1er étage du bâtiment Bodin, en lieu et place de l'actuel pôle CSP, qui devra redéménager.

Nous nous sommes abstenus dans le vote, en attendant la première évaluation du transfert, car si a priori, nous ne sommes pas opposés à la création d'une cellule spécialisée dans la gestion de ces dossiers, nous constatons qu'il y a beaucoup trop d'incertitudes, comme le transfert d'un seul poste, d'emblée inférieur à l'estimation faite par la Direction, alors que le cadre en question devra se former dès son arrivée en septembre, d'où un alourdissement inévitable des charges du PRS.

**Les nouvelles règles en matière de remboursement de frais de déplacement** : La note départementale de remboursement des frais de déplacement, issue de la note nationale du 31 janvier 2014 et après la réunion d'un groupe de travail le 28 mars dernier, nous a été présentée. Parmi les points vus dans cette note, se trouvent la possibilité d'utiliser son véhicule personnel en cas d'absence de transports en commun ou surtout d'une inadaptation entre les horaires de trains et ceux du stage. Il faudra néanmoins avoir fait au préalable une demande d'autorisation de circuler auprès du service RH de la Direction. En cas de transports en commun, l'utilisation du véhicule personnel relèvera de la convenance personnelle et les frais de déplacement seront remboursés sur la base du tarif SNCF. Une cartographie a été établie par la Direction sur l'existence de transports en commun et les distances kilométriques. Le co-voiturage est encouragé et il est possible d'utiliser une voiture de service en la réservant par avance sur le logiciel GPR.

Pour les déplacements effectués en région parisienne, il est désormais possible, au choix exclusif de l'agent, si le stage dépasse la simple journée, de prendre des nuitées sur place. La Direction met à disposition des agents tickets de métro et billets RER. Les frais d'hébergement sont revalorisés à 55 €, et 70 € pour la région parisienne.

Nous avons dénoncé le fait que le remboursement des frais de stationnement payant, en particulier en cas de formation à Blois, soit refusé sous prétexte qu'il existe des « *places gratuites à proximité* » et parce qu'il y aurait eu par le passé des « *abus* » (?). La direction sait pourtant que le parc de stationnement du quartier administratif est très rapidement saturé, a fortiori durant la campagne IR. Les agents n'ont pas à payer de leur poche pour suivre une formation ! M. Gridaine s'est juste engagé à fournir un plan des stationnements gratuits dans le périmètre de l'HDF Blois.

Nous avons demandé à ce qu'il y ait des réintégrations d'heures pour les agents qui seront contraints de se déplacer un dimanche ou jour férié pour un stage effectué hors département le lendemain. Mme Coulongeot a refusé sous prétexte que des consignes avaient été données par la DG pour ne pas faire de stages nationaux les lundis matin... Il faudra être très vigilants sur ce dernier point.

Un nouveau logiciel, CHORUS-DT, remplacera très rapidement AGORA (avant le 15 juin) pour les frais de déplacement. Un ordre de mission permanent d'une année (réinitialisé chaque mois) est attribué aux agents itinérants et chaque agent devra, dès qu'il aura reçu sa convocation de stage, établir son ordre de mission. Une formation sera dispensée dans un premier temps aux agents itinérants, puis sera étendue aux autres agents. Nous avons demandé l'édition d'une plaquette retraçant les grandes lignes à destination des agents ne faisant pas souvent des frais de déplacement.



